



## Projet immobilier trop long

Par **Nokomiss**, le **03/05/2016** à **00:02**

Bonjour,

Je suis en train de faire l'acquisition d'un appartement sur Nantes. J'ai signé le compromis de vente en août 2015. L'appartement n'est toujours pas à moi. Il s'agit d'un problème avec le juge des tutelles et la succession d'un couple et leurs descendants (le père de famille est décédé ainsi que l'une de ses filles).

Je voudrais savoir si il y a un recours pour que je puisse arrêter ce compromis en ne prenant pas d'argent (10 % de la somme due et les frais d'agence) car je n'ai pas tout cet argent.

Merci de me répondre.